

APPENDICE No 5

exemple donné dans le cas des maîtres de poste, 720-721—Un maître de poste adjoint peut concourir avec les autres pour la position de maître de poste sous le régime actuel lorsqu'il s'agit d'un bureau de poste à revenu—Explique ce qu'est un bureau de poste urbain et un bureau de poste à revenu; dans le dernier cas le personnel est payé à même les revenus que retire le maître de poste qui est obligé de choisir lui-même ses employés; dans le premier cas le personnel est rémunéré, au moyen d'un crédit voté par le Parlement et ses employés sont nommés par la Commission du Service civil—Système de paiement du personnel d'un bureau de poste à revenu, 721-722—Il n'est pas question de promotion dans un bureau de poste à revenu—Autrefois les maîtres de poste d'un bureau à revenu n'étaient pas considérés comme des employés civils, mais depuis 1918 ils le sont si les revenus excèdent \$200—Le témoin croit que les bureaux de poste qui fournissent un revenu considérable devraient être transformés en bureau de poste urbains; alors ces bureaux tomberaient automatiquement sous l'autorité de la Commission—Préférence accordée aux vétérans dans le cas des nominations de maîtres de poste—Il y a des causes *bona fide* de différend entre le ministère et la Commission du Service civil au sujet de certaines nominations, 721-724—Les maîtres de poste classe I sont connus comme ayant des bureaux de poste non comptables; dans la classe II ce sont des bureaux de poste comptables; dans les deux cas ce sont des bureaux de poste à revenu; les maîtres de poste de ces deux classes ne sont pas censés être des employés civils; si ces maîtres de poste tombent sous la Loi vu qu'ils sont 12,000 il faudrait accorder 36,000 semaines de congé annuel—L'inspecteur local fait des recommandations mais n'a pas le dernier mot pour les nominations à faire; il rassemble les faits sur la situation et envoie son rapport, 725—Réorganisation et classification; les Griffenhagen ont procédé à la première pour le ministère des Postes et la Arthur Young Company a remanié la classification—Tout employé permanent subit chaque année un examen sur les lois et règlements postaux et sur la distribution—Surnuméraires et leur situation dans le service—Il est encore question de la procédure suivie pour la nomination des maîtres de poste ruraux, 726-727—La Trésorerie au Canada n'a pas le personnel voulu pour procéder à la coordination des activités de toutes les divisions du gouvernement—Effets de l'uniformisation et de l'organisation au ministère des Postes—Positions remplies sur la recommandation du député du comté depuis le mois de juin 1922—Positions soustraites à l'action de la loi, 727-730—Les bureaux de poste placés sur une base de ville—Bureaux de poste de la Saskatchewan, 731—Méthode suivie pour les promotions dans les villes comme Montréal et Toronto—La clause de préférence en faveur des vétérans s'applique même dans les districts ruraux où le maître de poste est propriétaire du local; même dans le cas du décès du maître de poste sa femme serait obligée de subir la concurrence des soldats rapatriés, 731-733—Les titres de classe sont trop nombreux et la Commission s'en est rendue compte—Augmentations annuelles; avantages que ces augmentations soient approuvées par la Commission—Listes des éligibles—Durée de séjour; difficulté de définir le domicile d'un homme—Un homme n'est pas destitué maintenant excepté pour cause, 733-734—Démarchation entre les bureaux de poste ruraux et urbains, 737—Qualifications et nominations des facteurs; limite d'âge—A tout prendre est en faveur des nominations faites par un corps indépendant—Le témoin se dit satisfait du système actuel de promotions—Employés pour transporter les malles aux trains et aux vapeurs ou bateaux et leurs qualifications, 737-741—Les conseils Whitley tels que proposés pour le ministère des Postes sont sujets à devenir des comités de griefs—Les plaintes sont entendues par le bureau d'appel—Le principe du droit d'appel est incorporé dans la Loi du Service civil en ce qui concerne les suspensions, 741—Mise à la retraite; le témoin est en faveur d'une telle mesure—Référence au minimum de qualifications dans le cas des vétérans—Transfert des journaliers, qualifications pour ces positions, 741-743.

CORY, C.M.G., W. W., Sous-ministre de l'Intérieur:—A signé le rapport des sous-ministres portant la date du 4 décembre 1922—Recommande de soustraire à l'autorité de la Commission les positions comportant un travail manuel—Epreuves subies par les candidats aux examens de concours, oraux ou écrits, 810-811—Positions administratives ou techniques: les ingénieurs sont membres de l'Association des ingénieurs, et l'ingénieur en chef d'une division serait celui qui pourrait le mieux choisir les hommes compétents—La Commission du Service civil devrait se charger des positions de commis—Les promotions devraient être faites par les autorités du ministère—Actuellement les feuilles de cote sont censées représenter une valeur de 50 pour 100; le témoin a toujours donné peu d'importance à la chose; l'homme qui obtient la cote la plus haute n'a pas nécessairement la position, 811—Ne s'est jamais adressé à un comité de patronage—Division des homesteads et préemptions, pâturages, parcs nationaux, forêts, concessions forestières, houille et minéraux: le personnel du service extérieur a presque doublé, 812-813—Renvoi: le ministère peut renvoyer un employé au cours des premiers six mois pour cause d'incompétence—Après six mois un employé ne peut être destitué excepté pour cause par arrêté en